A l'attention de tous ceux qui aiment les Animaux.

Le 31 janvier 2001, à 11h.30', notre petite fée Cendrène a été euthanasiée. Elle allait avoir 19 ans.

Ce fut dur, très dur, d'autant plus que chez le vétérinaire les choses ne furent pas faciles ; étant donné l'âge et la maladie il ne parvenait pas à trouver la veine de la patte et a du faire une piqûre directement dans le cœur après avoir fait une intramusculaire pour endormir un peu.

Là encore, j'avais la petite chatte dans les mains pendant l'opération, caressant son petit minois. Etant donné ce que l'on ressent dans le cœur à ces moments là, je me demande comment il est possible d'en survivre tant cela fait mal.

Et pourtant, il est bien vrai que nous n'avons aucune attache réelle à la vie dans la forme, au corps, à tout ce qui tient à la terre.

Mais il est une chose que rien au monde ou ailleurs ne peut empêcher c'est l'amour authentique que l'on peut porter à certains êtres qu'ils soient humains ou animaux.

Nous avons beau savoir et constater qu'il ne s'agit que de l'abandon de l'enveloppe physique, du moment où nous demeurons nous-mêmes enfermés dans ce monde physique dense, il y a une immanquable déchirure.

Nous avons vécu en osmose avec l'être cher, humain ou animal. Le mot déchirure est donc bien chirurgicalement exact, puisqu'il s'agit d'une séparation et d'une coupure éthérique, d'une extraction d'une partie de notre propre corps éthérique qui était amalgamé avec l'éthérique de celui ou celle qui s'en va.

Ajoutons à cela le sentiment d'attachement humain qui, loin d'être une erreur ou une faute ou une tare, est bien ce que je considère comme la dignité et la noblesse de l'être.

Un de nos Sages Instructeurs conseille de méditer sur le mot "attachement". Car en fait il ne s'agit pas de lutter et de se crisper à s'étouffer pour se "détacher ", comme certains enseignements le conseillent ; il ne s'agit pas de devenir secs et sans cœurs et d'avoir honte de ses larmes!

Non, non et non!

J'ai médité longuement sur l'attachement et j'ai découvert que le fait d'aller au fond, au bout et pleinement, avec tout son cœur, toute son âme, au bout, au fond, au tréfonds de l'attachement que l'on peut avoir pour quelqu'un ou pour un animal, conduisait inévitablement à l'élévation.

L'attachement à l'individu, à l'être que l'on a aimé et chéri, nous conduit, avec lui, à lui, jusqu'aux régions éthérées où il demeure.

C'est comme si on passait sous la coque d'un navire, croyant y mourir, pour réapparaître à la lumière, autrement et ailleurs. L'attachement se purifie, se fait amour pur, demeure.

On constate que le lien est indéfectible et qu'il se situe au-delà de la forme transitoire. Il existe un lien de vie, un lien d'énergie subtile, je dirai "éthérique cosmique" pour ceux qui connaissent un peu les différents degrés de substance vitale où les êtres vivants peuvent évoluer.

On nous a souvent demandés ce que deviennent nos animaux domestiques après leur mort.

De ce que nous avons compris, nous n'en faisons pas une attestation formelle puisque nous ne pouvons rien prouver avec des mesures terrestres. Mais nous avons vu que :

- un animal, après avoir quitté son corps physique, reste quelques temps dans son corps astral, qui a une vie intense, auprès de ses maîtres, d'autant plus quand le lien d'amour a été très fort. Il demeure dans l'aura astrale de ces derniers, et, pour ceux qui ont parfois la vision astrale, on peut les voir, naviguer leur train train comme si de rien n'était.
- Quand il y a encore près de ses maîtres un autre animal familier, il peut se manifester par son entremise. Nous avons vu cela avec Pillou qui s'est clairement manifesté par le moyen de Cendrène laquelle pendant quelques temps était tantôt Cendrène, tantôt Pillou. Cela se voyait dans la façon de miauler toute différente, et dans le comportement en général. Par ailleurs, autant Gilbert que moi avons "vu ", vraiment "vu" Radieuse, près de nous, dans la chambre, le soir. Nous avons vu aussi Cendrène, peu après l'euthanasie, rôder sur la terrasse, toute tranquille...

Cela n'a rien d'étonnant quand on sait qu'il peut en être de même avec les êtres humains; certains décédés peuvent se manifester par l'intermédiaire d'un médium particulièrement réceptif; cela, tant que durera le temps de transit dans le monde astral. En fait, la conscience d'un individu dépend du corps qu'il occupe, et ce corps n'est pas seulement fait de matière physique mais aussi de substance astrale et, pour les humains, de substance mentale. Nous avons toujours un corps qui est le véhicule de notre conscience d'être.

Pour les humains, comme pour les animaux, on finit par abandonner aussi le corps astral.

Pour les animaux, il y a donc élévation dans l'âme- groupe, sous l'égide du grand déva qui patronne cette âme- groupe. Mais, quand il s'agit d'animaux presque totalement individualisés comme nos animaux familiers, je reste convaincue que l'entité demeure et que le lien karmique demeure avec les Maîtres.

Rien ne peut être dissout. La vie est bien une et les points de vie reliés par un lien d'amour pur sont indissociablement liés.

Le lien qui persiste n'est vraiment pas fait d'argile. Il est fait de cette substance spirituelle qui est l'éther cosmique. L'éther cosmique est ce monde de "vie plus abondante dont parle le Christ et qui commence, pour nous, humains, à partir de la vibration de l'âme.

De même qu'un disciple humain est lié indéfectiblement à son Maître spirituel, au-delà du temps et des formes corporelles prise dans l'espace, au travers des incarnations, de la même manière les animaux qui nous furent proches et liés par le cœur et l'âme, nous restent liés.

Nous avons trop tendance, alors que nous sommes emprisonnés dans ce corps de terre, d e croire qu'il n'y a de vie et de liens que dans ce corps transitoire.

Mais celui qui commence à ressentir l'unité intérieure des âmes voit bien que les liens et les relations véritables, qui sont fondés sur un authentique amour procèdent des sphères supérieures de conscience et de vie et, en cela, perdurent évidemment au-delà de la vie du corps de terre et de la durée du corps astral.

Cela nous apparaît comme logique ; mais ceux qui veulent démontrer les faits spirituels dans une éprouvette ou un tube à essai ne pourront jamais démontrer par-là les circuits supérieurs de la Vie .Comme le disait un Maître spirituel : on n'enferme pas l'âme dans une éprouvette!

Pourtant les faits sont là et ils sont reconnaissables et peuvent être expérimentés par quiconque le veut et s'applique à la discipline utile pour cela.

Maintenant, savoir cela n'empêche pas la douleur de la séparation terrestre, car il existe bien le temps à poursuivre dans l'absence de l'être qui nous accompagnait et le vide est bien douloureusement ressenti sur ce plan là.

Ce que je voudrais dire encore c'est qu'il n'y a pas lieu d'avoir honte de ses larmes. La sensibilité d'un cœur humain lui donne sa dignité et sa noblesse et il vaut mieux un cœur mouillé de larmes qu'un cœur sec qui s'enorgueillit de son indifférence!

Le non-attachement prôné par les Maîtres de Sagesse n'est pas de l'indifférence. C'est seulement l'aptitude à cultiver les vrais valeurs de l'attachement à la vraie Vie, au-delà des formes périssables. Dans l'infinitude de l'Amour Universel qui est le fondement de l'existence, à tout instant, le point de vie et de lumière que je suis en vérité, au-delà des limitations de ce corps terrestre, peut toucher, sentir, partager, vivre l'osmose enivrante avec tel ou tel autre point de vie que les grandes lois d'affinité et de karma maintiennent en relation avec moi-même.

Nous avons à apprendre dès à présent, à aller au-delà des limitations de notre sphère terrestre concrète.

Je voudrais dire encore, mais je pardonne d'avance à qui ne veut pas me croire, car il ne s'agit pas de croire mais de "savoir", je voudrais dire que j'ai eu la joie de "voir" un jour, ou plutôt une nuit en astral, notre belle Radieuse et notre beau Pyrrhus, courir côte à côte dans la lumière, dans un champ de fleurs! La lumière et la beauté de ce champ dépassent de loin ce que j'ai pu voir sur la terre, même si notre terre est belle, quand les humains ne la souillent pas de leurs déchets...

Bien sûr, cela m'arrive très rarement de voir en 'astral ', comme on dit. J'ai, il y a longtemps, fermé la porte de ce monde, pour moi, délibérément et volontairement, car ce n'est encore qu'un monde de formes transitoires.

Mais je reconnais que lorsqu'on est encore emprisonnés dans le monde physique dense, il y a une consolation basée sur la vérité vivante, à constater la continuité de cette vie, de plan en plan, de forme en forme. Le plan astral qui est le plan immédiatement post-mortem, est une étape incontournable que l'on franchit plus ou moins rapidement quand on s'échappe des limitations de la terre.

Ce que je comprends maintenant, en définitive – une définitive relative ! – c'est que ceux qui sont passés dans les sphères subtiles après l'abandon du corps physique peuvent toujours être touchés par l'élan du cœur. Nous pouvons bien "toucher dans l'âme, les êtres supérieurs à notre propre évolution humaine. Alors, si nous pouvons toucher les Maîtres de Sagesse qui vivent dans les sphères éthériques cosmiques, à plus forte raison pouvons-nous toucher nos compagnons humains, dans les sphères du haut astral, et nos compagnons quatre pattes, qui se trouvent là aussi, en attente d'une éventuelle réincarnation, ou non ...

Je ne suis pas du genre à chercher des contacts dans le monde astral. Ceux que j'ai eus ont été spontanés et non de ma volonté ou de mon désir. Au contraire ! Malgré tout l'amour que j'ai pour celle qui fut ma mère, je n'ai même pratiquement jamais rêvé d'elle depuis son départ. On dit que l'on rêve de qui l'on pense. A ce moment là je devrais rêver tous les jours de mes parents, de mes animaux, de mon frère.

Les seules fois où je les ai "vus", ce n'était pas un rêve ...En fait, je ne rêve jamais de ceux que j'aime et à qui je pense.

Donc, on ne fabrique pas ces choses là.

S'il m'arrive de rêver de quelqu'un de nos connaissances, proches ou lointaines, il s'avère toujours par la suite qu'il se passe quelque chose pour eux. Nous avons des nouvelles ensuite qui confirment le rêve.

Mais j'avoue qu'il m'arrive de rêver la nuit, et je peux reconnaître que ce ne sont souvent que des rêves dus à l'état du cerveau et de ses enregistrements d'images environnantes.

J'ai trouvé très indicatrice la question de Gandhi à Lanza del Vasto :

"Est-ce que tu rêves la nuit?"

Et Lanza de répondre : "Non, je ne rêve pas ".

"Tant mieux" a répondu Gandhi...

Ceux qui sont conscients de la valeur relative des rêves seront de cet avis.

Ce qui compte, donc, ce n'est pas de rêver, ce n'est pas d'espérer, ce n'est pas de croire, mais c'est de savoir.

Et, en vérité des vérités, le Cœur sait des chose que la raison ignore.

J'ai plongé aux yeux de mon chien , de mes chats , et je me suis enivrée à la source de la lumière et de la vie - amour .Oui, oui .

Et s'il m'arrive de dire que j'ai perçu Cendrène ou Pillou , ou Radieuse , là, dans le cœur , c'est qu'elles se sont manifestées .Qu'on le veuille ou non .

A plus forte raison si je dis que ma mère est parfois près de moi quand je jardine. Elle en connaissait tant sur le jardin! Et moi , je n'y connais rien .

Mais quand elle est là je sais ce que je dois faire!

Le problème des humains c'est qu'ils sont capables de construire des fusées pour aller à des années lumière de distance , alors même qu'ils ne sont pas capables d'ouvrir la porte du cœur pour partager l'existence avec tous ceux qui s'y trouvent! Ce n'est pourtant pas loin et cela ne coûte rien .

Alors, je salue de bon cœur tous les bons entendeurs!

Et cet ouvrage étant dédié à, une noble représentante de la gent canine, je termine dans le contact profond, vital, du cœur et de l'âme, dans le souffle de Sirius, l'étoile du Chien, dont l'amour pénètre tout cœur ouvert et lui apporte son oxygène!

Ce texte est extrait du livre, inédit, "Adorable Bouboune" écrit par Monique Le Capon.

En annexe : " la déclaration universelle des droits de l'animal "

DECLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'ANIMAL.

Préambule:

Considérant que la vie est une , tous les êtres vivants ayant une origine commune et s'étant différenciés au cours de l'évolution des espèces,

Considérant que tout être vivant possède des droits naturels et que tout animal doté d'un système nerveux possède des droits particuliers,

Considérant que le mépris , voire la simple méconnaissance de ces droits naturels provoquent de graves atteintes à la Nature et conduisent l'homme à commettre des crimes envers les animaux ,

Considérant que la coexistence des espèces dans le monde implique la reconnaissance par l'espèce humaine du droit à l'existence des autres espèces animales.

Considérant que le respect des animaux par l'homme est inséparable du respect des hommes entre eux,

IL EST PROCLAME CE QUI SUIT:

Article 1

Tous les animaux ont des droits égaux à l'existence dans le cadre des équilibres biologiques. Cette égalité n'occulte pas la diversité des espèces et des individus.

Article 2

Toute vie animale a droit au respect.

Article 3

- 1- Aucun animal ne doit être soumis à de mauvais traitements ou à des actes cruels.
- **2-** Si la mise à mort d'un animal est nécessaire , elle doit être instantanée , indolore et non génératrice d'angoisse.
- 3- L'animal mort doit être traité avec décence.

Article 4

- 1- L'animal sauvage a le droit de vivre libre dans son milieu naturel et de s'y reproduire.
- **2-** La privation prolongée de sa liberté , la chasse et la pêche de loisir, ainsi que toute utilisation de l'animal sauvage à d'autres fins que vitales , sont contraires à ce droit .

Article 5

- 1- L'animal que l'homme tient sous sa dépendance a droit à un entretien et à des soins attentifs
- 2- Il ne doit en aucun cas être abandonné, ou mis à mort de manière injustifiée.
- **3-** Toutes les formes d'élevage et d'utilisation de l'animal doivent respecter la physiologie et le comportement propres à l'espèce .
- **4-** Les exhibitions, les spectacles, les films utilisant des animaux doivent aussi respecter leur dignité et ne comporter aucune violence.

Article 6

- **1-** L'expérimentation sur l'animal impliquant une souffrance physique ou psychique viole les droits de l'animal.
- **2-** Les méthodes de remplacement doivent être développées et systématiquement mises en œuvre.

Article 7

Tout acte impliquant sans nécessité la mort d'un animal et toute décision conduisant à un tel acte constituent un crime contre la vie.

Article 8

- **1-** Tout acte compromettant la survie d'une espèce sauvage, et toute décision conduisant à un tel acte constituent un génocide, c'est à dire un crime contre l'espèce.
- **2-** Le massacre des animaux sauvages , la pollution et la destruction des biotopes sont des génocides .

Article 9

- 1- La personnalité juridique de l'animal et ses droits doivent être reconnus par la loi.
- **2-** La défense et la sauvegarde de l'animal doivent avoir des représentants au sein des organismes gouvernementaux .

Article 10

L'éducation et l'instruction publique doivent conduire l'homme , dès son enfance , à observer, à comprendre, et à respecter les animaux

La Déclaration Universelle des Droits de l'Animal a été proclamée solennellement à Paris , le 15 octobre 1978, à la Maison de l'Unesco .

Son texte révisé par la Ligue Internationale des Droits de l'Animal en 1989, a été rendu public en 1990.